



ATD sur SCI - dette d'un associé

Par **darkmachine**, le **07/04/2019 à 16:01**

Bonjour, rnJe suis gérant Majoritaire d'une SCI familiale elle même propriétaire du logement dans lequel la famille habite. rnUn des associés minoritaire de la SCI a une dette fiscale, et le TP vient d'envoyer à la SCI un ATD relatif à la dette fiscale de l'associé.rnrnSachant que tous les associés de la SCI ont eux même une créance sur la SCI (tous avons financés l'achat de la maison sur nos fond propres, donc on a tous un compte courant d'associé dans la SCI).rnrnLa Sci ne dispose pas de fonds elle même, c'est une coquille, rien de plus.rnrnQuestion : rn- Le Tresor public peut il exiger de la SCI le remboursement de la dette de l'associé (pour bien sur la préempter) ?rn- l'ATD est il 'permanent' ? je m'explique. si par exemple dans 5 ans la SCI vend la maison, elle se retrouvera alors avec des fonds. Un ATD reçus 5 ans avant s'applique t il toujours, auquel cas, à ce moment, la sCI devrait verser au TP les sommes dues par l'associé.rnrnMerci par avance de vos réponses